

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-20

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale	0	990 188
Vie politique, culturelle et associative	0	799 422
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	2 391 984
TOTAUX	0	4 181 594
SOLDE	-4 181 594	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Afin de tenir compte des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, le présent amendement procède à une minoration de 4 695 802 € des autorisations d'engagement et de 4 695 802 € des crédits de paiement de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- une minoration de 1 254 396 € en autorisations d'engagement et de 1 254 396 € en crédits de paiement du programme « Administration territoriale » ;

- une minoration de 799 422 € en autorisations d'engagement et de 799 422 € en crédits de paiement du programme « Vie politique, culturelle et associative » ;

- une minoration de 2 641 984 € en autorisations d'engagement et de 2 641 984 € en crédits de paiement du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ;

2) Cet amendement vise à tirer les conséquences sur la mission « Administration générale et territoriale de l'État » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais de nuitée. À cette fin, il convient de majorer de 514 208 € les autorisations d'engagement et de 514 208 € les crédits de paiement de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Ce changement se décompose ainsi :

- majoration de 264 208 € des autorisations d'engagement et de 264 208 € des crédits de paiement du programme « Administration territoriale » ;

- majoration de 250 000 € des autorisations d'engagement et de 250 000 € des crédits de paiement du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».